

Supplier's Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15 for Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers:

We: Epson America, Inc.

Located at: 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720

Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®

Type of Product: LCD Projector

Model: HA64A (EB-PU2116W)/HA65A (EB-PU2113W)/HA67A (EB-PU2216B)/HA68A (EB-PU2213B)

Options: Remote controller 2211396 xx (x=0-9)

U.S.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause interference to radio and television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

WARNING: The connection of a non-shielded equipment interface cable to this equipment will invalidate the FCC Certification or Declaration of this device and may cause interference levels which exceed the limits established by the FCC for this equipment. It is the responsibility of the user to obtain and use a shielded equipment interface cable with this device. If this equipment has more than one interface connector, do not leave cables connected to unused interfaces. Changes or modifications not expressly approved by the manufacturer could void the user's authority to operate the equipment.

Canada

CAN ICES-003(B) / NMB-003(B)

Supplier's Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15 for Class A digital devices, peripherals, and switching power supplies:

We: Epson America, Inc.

Located at: 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720

Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class A digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson

Type of Product: LCD Projector

Model: HA63A or HA63F (EB-PU2120W)/HA66A or HA66F (EB-PU2220B)

Options: Remote controller 2211396 xx (x=0-9)

U.S.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

(1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class A digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference when the equipment is operated in a commercial environment. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instruction manual, may cause harmful interference to radio communications. Operation of this equipment in a residential area is likely to cause harmful interference in which case the user will be required to correct the interference at his own expense.

WARNING: The connection of a non-shielded equipment interface cable to this equipment will invalidate the FCC Certification or Declaration of this device and may cause interference levels which exceed the limits established by the FCC for this equipment. It is the responsibility of the user to obtain and use a shielded equipment interface cable with this device. If this equipment has more than one interface connector, do not leave cables connected to unused interfaces. Changes or modifications not expressly approved by the manufacturer could void the user's authority to operate the equipment.

Canada

CAN ICES-003(A) / NMB-003(A)

Epson America, Inc. Limited Warranty

Three-Year Projector Limited Warranty

A. What Is Covered: Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the purchaser of the Epson product enclosed with this limited warranty statement that the product, if purchased and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico, will be free from defects in workmanship and materials for a period of three (3) years from the date of original purchase.

B. What Epson Will Do To Correct Problems: If your product requires service during the limited warranty period, please call Epson at the number at the end of this statement and be prepared to provide the model, serial number, and date of original purchase. This line will be answered during Epson's regular support hours (currently 7:00 AM to 4:00 PM, Pacific Time, Monday through Friday—subject to change without notice). You may need to provide proof of purchase if warranty coverage cannot be verified by the serial number. Epson will repair the defective unit, without charge for parts, labor, or shipping. If Epson authorizes repair, Epson will send you packing material and instructions to send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the product. When warranty service involves the exchange of the product or of a part, the item replaced becomes Epson property. If service cannot be provided on the product for any reason during the term of this agreement and Epson no longer sells the same model, Epson will replace the product with a model of equal or superior value. Epson's liability for replacement of the covered product will not exceed the original retail selling price of the covered product. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of the product covered by this limited warranty.

C. What This Warranty Does Not Cover:

1. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; disasters such as fire, flood, or lightning; or improper electrical currents, software, or interaction with non-Epson products.
2. Any damage caused by or any service for third-party software, applications, parts, components, or peripheral devices added to the product after its shipment from Epson, such as dealer- or user-added boards, components, or cables.
3. Any damage caused by installing the product next to a heat source or directly in the path of an air vent or an air conditioner.
4. Damage due to excessive, continual usage such as regularly using the projector for more than 18 hours in a 24-hour period.
5. Damage caused by failure to properly maintain the product (see your *User's Guide* for details).
6. Service when the product is used outside the U.S., Canada, or Puerto Rico.
7. Service if the product label, logo, rating label, or serial number has been removed.
8. Consumables such as filters or any items that are identified as being replaceable by the user in the product documentation (see your *User's Guide* for details).
9. Loss of data.
10. Installation or removal.
11. Any damage from service performed by anyone other than an Epson-authorized servicer.
12. Damage resulting from operation or storage in areas with smoke, oil, high humidity, steam, corrosive gases or chemicals, excessive dust, vibration, or shock.
13. Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during use.
14. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned.
15. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packing and shipping when returning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damage to product.

This warranty is not transferable. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. Postage, insurance, or shipping costs incurred in presenting your Epson product for carry-in warranty service are your responsibility. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

D. DISPUTES, BINDING INDIVIDUAL ARBITRATION, AND WAIVER OF CLASS ACTIONS AND CLASS ARBITRATIONS:

1. **Disputes.** The terms of this Section D shall apply to all Disputes between you and Epson. The term “Dispute” is meant to have the broadest meaning permissible under law or in equity and includes any dispute, claim, controversy, or action between you and Epson arising out of or relating to this Agreement (including its formation, performance, or breach), the Software, Epson Hardware, the parties’ relationship with each other, and/or any other transaction involving you and Epson, whether in contract, or with respect to warranty, misrepresentation, fraud, tort, intentional tort, statute, regulation, ordinance, or any other legal or equitable basis. However, a “Dispute” does not include a claim or cause of action for (a) trademark infringement or dilution, (b) patent infringement, (c) copyright infringement or misuse, or (d) trade secret misappropriation (an “IP Claim”). You and Epson also agree, notwithstanding Section D, that a court, not an arbitrator, may decide if a claim or cause of action is for an IP Claim.
2. **Initial Dispute Resolution.** Before submitting a claim for arbitration in accordance with this Section D, you and Epson agree to try, for 60 days, to resolve any Dispute informally. If Epson and you do not reach an agreement to resolve the Dispute within the 60 days, you or Epson may commence an arbitration in accordance with Section D(6). Notice to Epson must be addressed to: Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720. Any notice of the Dispute shall include the sender’s name, address and contact information, the facts giving rise to the Dispute, and the relief requested. Any notice sent to you will be sent to the most recent address Epson has in its records for you. For this reason, it is important to notify us if your address changes by emailing us at EAILegal@ea.epson.com or writing us at the address above. You and Epson agree to act in good faith to resolve the Dispute before commencing arbitration in accordance with this Section D(2).
3. **Binding Arbitration.** If we do not reach an agreed upon solution within a period of 60 days from the time informal dispute resolution is pursued pursuant to Section D(2) above, then either party may initiate binding arbitration. You and Epson agree that all Disputes shall be resolved by binding arbitration according to this Agreement. **ARBITRATION MEANS THAT YOU WAIVE YOUR RIGHT TO A JUDGE OR JURY IN A COURT PROCEEDING AND YOUR RIGHT TO DISCOVERY AND GROUNDS FOR APPEAL ARE MORE LIMITED THAN IN COURT.** Pursuant to this Agreement, binding arbitration shall be administered by JAMS, a nationally recognized arbitration provider, pursuant to the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or its applicable code of procedures then in effect for consumer related disputes, but excluding any rules that permit class arbitration (for more detail on procedure, see Section D(6) below). You and Epson understand and agree that (a) the Federal Arbitration Act (9 U.S.C. §§ 1 *et seq.*) governs the interpretation and enforcement of this Section D, (b) this Agreement memorializes a transaction in interstate commerce, and (c) this Section D shall survive termination of this Agreement.
4. **Exception—Small Claims Court.** Notwithstanding the parties’ agreement to resolve disputes through arbitration, you or we may bring an individual action in the small claims court of your state or municipality if the action is within that court’s jurisdiction and is pending only in that court.
5. **WAIVER OF CLASS ACTION AND CLASS ARBITRATION. YOU AND EPSON AGREE THAT EACH PARTY MAY BRING DISPUTES AGAINST THE OTHER PARTY ONLY IN AN INDIVIDUAL CAPACITY, AND NOT AS A CLASS ACTION OR CLASS ARBITRATION.** If any court or arbitrator determines that the class action waiver set forth in this paragraph is void or unenforceable for any reason or that an arbitration can proceed on a class basis, then the arbitration provision set forth herein shall be deemed null and void in its entirety and the parties shall be deemed to have not agreed to arbitrate disputes.
6. **Arbitration Procedure.** If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or the applicable rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class-wide basis (the “JAMS Rules”), available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this Agreement. All Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, which shall be selected in accordance with the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this Agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency, shall have exclusive authority to resolve all disputes arising out of or relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation of this Agreement, including any claim that all or any part of this Agreement is void or voidable. Notwithstanding this broad delegation of authority to the arbitrator, a court may determine the limited question of whether a claim or cause of action is for an IP Claim, which is excluded

from the definition of “Disputes” in Section D(1) above. The arbitrator shall be empowered to grant whatever relief would be available in a court under law or in equity. In some instances, the costs of arbitration can exceed the costs of litigation, and the right to discovery may be more limited in arbitration than in court. Each party will have the right to use legal counsel in connection with arbitration at its own expense. The arbitrator’s award is binding and may be entered as a judgment in any court of competent jurisdiction. You may choose to engage in arbitration hearings by telephone or, if you and we both agree, to conduct it online, in lieu of appearing live. Arbitration hearings not conducted by telephone or online shall take place in a location reasonably accessible from your primary residence, or in Orange County, California, at your option.

- a. Initiation of Arbitration Proceeding. If either you or Epson decides to arbitrate a Dispute, both parties agree to the following procedure:
 - i. Write a Demand for Arbitration. The demand must include a description of the Dispute and the amount of damages sought to be recovered. You can find a copy of a Demand for Arbitration at <http://www.jamsadr.com> (“Demand for Arbitration”).
 - ii. Send three (3) copies of the Demand for Arbitration, plus the appropriate filing fee, to: JAMS, 500 North State College Blvd., Suite 600, Orange, CA 92868, U.S.A.
 - iii. Send one (1) copy of the Demand for Arbitration to the other party (at the same address as the notice of a dispute, above in Section D(2)), or as otherwise agreed by the parties.
 - b. Hearing Format. During the arbitration, the amount of any settlement offer made shall not be disclosed to the arbitrator until after the arbitrator determines the amount, if any, to which you or Epson is entitled. The discovery or exchange of non-privileged information relevant to the Dispute may be allowed during the arbitration.
7. **30 Day Opt-out Right.** You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings set forth in Section D of this Agreement by sending a written letter to the Epson address listed above in Section D(2) within 30 days of your assent to this Agreement that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings specified in this Section D. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms set forth in the Agreement shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation. If you opt-out of these arbitration provisions, Epson will also not be bound by them.
8. **Amendments to Section D.** Notwithstanding any provision in this Agreement to the contrary, you and Epson agree that if Epson makes any future amendments to the dispute resolution procedure and class action waiver provisions (other than a change to Epson’s address) in this Agreement, Epson will obtain your affirmative assent to the applicable amendment. If you do not affirmatively assent to the applicable amendment, you are agreeing that you will arbitrate any Dispute between the parties in accordance with the language of this Section D (or resolve disputes as provided for in Section D(7), if you timely elected to opt-out when you first assented to this Agreement).
9. **Severability.** If any provision in this Section D is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this Agreement remaining in full force and effect. **The foregoing shall not apply to the prohibition against class actions as provided in Section D(5). This means that if Section D(5) is found to be unenforceable, the entire Section D (but only Section D) shall be null and void.**
- E. DISCLAIMER OF WARRANTIES:**
THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

F. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY:

IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

G. Other Provisions:

1. Other Rights You May Have: This Limited Warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. Governing Law: Except for claims subject to arbitration pursuant to Section D, you and Epson agree that the law of the state or country where you reside shall govern.
3. Jurisdiction: Except for claims subject to arbitration pursuant to Section D, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of the courts in your state of residence or, if you do not reside in a state, then of the courts in Orange County, California.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

To contact the Epson ConnectionSM, please call (800) 637-7661 or (562) 276-4394 in the U.S. and (905) 709-3839 in Canada.

EPSON is a registered trademark of Seiko Epson Corporation.

Epson Connection is a service mark of Epson America, Inc.

General Notice: Other product names used herein are for identification purposes only and may be trademarks of their respective owners. Epson disclaims any and all rights in those marks.

Déclaration de conformité du fournisseur

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.

Situés au : 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, USA

Téléphone : (562) 981-3840

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC visant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément à la norme 47CFR, section 2.906. L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles et (2) l'appareil doit accepter toute interférence en réception, y compris les interférences causant un dysfonctionnement de l'appareil.

Nom commercial : Epson®

Type de produit : Projecteur à cristaux liquides (ACL)

Modèle : HA64A (EB-PU2116W)/HA65A (EB-PU2113W)/HA67A (EB-PU2216B)/HA68A (EB-PU2213B)

Options : Dispositif de commande à distance 2211396 xx (x=0-9)

É.-U.

Cet appareil est conforme à la partie 15 de la réglementation FCC. L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles et (2) l'appareil doit accepter toute interférence en réception, y compris les interférences causant un dysfonctionnement de l'appareil.

À l'issue des tests dont il a fait l'objet, cet appareil a été déclaré conforme aux normes des appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 de la réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat contre les interférences néfastes dans les installations résidentielles. Cet appareil produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et, s'il n'est pas installé ou utilisé conformément aux directives, peut brouiller les communications radio ou télévisuelles. Toutefois, il est impossible de garantir qu'aucune interférence ne se produira dans une installation particulière. Si cet équipement brouille la réception des ondes radio et télévisuelles, ce que vous pouvez déterminer en éteignant et en rallumant l'équipement, nous vous encourageons à prendre l'une ou plusieurs des mesures correctives suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne réceptrice.
- Éloignez l'appareil du récepteur.
- Branchez l'appareil à une autre prise ou sur un autre circuit que celui du récepteur.
- Demandez conseil au revendeur de l'appareil ou obtenez l'aide d'un technicien radio/télévision expérimenté.

AVERTISSEMENT : Le branchement d'un câble d'interface non blindé à ce matériel entraînera l'annulation de l'homologation FCC de cet appareil et risque de causer des interférences dépassant les limites établies par la FCC pour ce matériel. Il incombe à l'utilisateur de se procurer et d'utiliser un câble d'interface blindé avec cet appareil. Si le matériel est doté de plusieurs connecteurs d'interface, évitez de connecter des câbles à des interfaces inutilisées. Toute modification non expressément autorisée par le fabricant peut annuler la permission d'utilisation du matériel.

Canada

CAN ICES-003(B)/NMB-003(B)

Déclaration de conformité du fournisseur

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15 régissant les appareils numériques, les périphériques et les dispositifs d'alimentation électrique de commutation de classe A :

Nous : Epson America, Inc.

Situés au : 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, USA

Téléphone : (562) 981-3840

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC visant les dispositifs numériques de classe A. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément à la norme 47CFR, section 2.906. L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles et (2) l'appareil doit accepter toute interférence en réception, y compris les interférences causant un dysfonctionnement de l'appareil.

Nom commercial : Epson

Type de produit : Projecteur à cristaux liquides (ACL)

Modèle : HA63A ou HA63F (EB-PU2120W)/HA66A ou HA66F (EB-PU2220B)

Options : Dispositif de commande à distance 2211396 xx (x=0-9)

É.-U.

Cet appareil est conforme à la partie 15 de la réglementation FCC. L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles et (2) l'appareil doit accepter toute interférence en réception, y compris les interférences causant un dysfonctionnement de l'appareil.

À l'issue des tests dont il a fait l'objet, cet appareil a été déclaré conforme aux normes des appareils numériques de classe A, conformément à la partie 15 de la réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer un niveau de protection raisonnable contre les interférences néfastes lorsque l'équipement est utilisé dans un environnement commercial. Cet appareil produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et, s'il n'est pas installé ou utilisé conformément au manuel d'instructions, peut brouiller les communications radio ou télévisuelles. L'utilisation de cet appareil dans une installation résidentielle peut entraîner des interférences nuisibles, lesquelles devront être corrigées aux frais de l'utilisateur.

AVERTISSEMENT : Le branchement d'un câble d'interface non blindé à ce matériel entraînera l'annulation de l'homologation FCC de cet appareil et risque de causer des interférences dépassant les limites établies par la FCC pour ce matériel. Il incombe à l'utilisateur de se procurer et d'utiliser un câble d'interface blindé avec cet appareil. Si le matériel est doté de plusieurs connecteurs d'interface, évitez de connecter des câbles à des interfaces inutilisées. Toute modification non expressément autorisée par le fabricant peut annuler la permission d'utilisation du matériel.

Canada

CAN ICES-003(A)/NMB-003(A)

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Garantie limitée de trois ans sur le projecteur

- A. Ce qui est couvert** : Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur du produit Epson couvert par la présente garantie limitée que si le produit est acheté et utilisé seulement au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, il sera exempt de défaut de fabrication et de vice de matériau pendant une durée de trois (3) ans, à compter de la date d'achat d'origine.
- B. Comment Epson corrigera les problèmes** : Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit à la fin de la présente déclaration et assurez-vous d'être en mesure d'indiquer le modèle, le numéro de série et la date d'achat d'origine. Il sera possible d'obtenir du soutien auprès d'Epson en composant ce numéro pendant les heures d'ouverture régulières du service (actuellement de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi; ces heures peuvent faire l'objet de changements). Si la garantie ne peut être vérifiée au moyen du numéro de série, vous

pourriez devoir fournir la preuve d'achat. Epson réparera l'appareil défectueux sans frais de pièces, de main d'œuvre ou d'expédition. Si Epson autorise la réparation, vous recevrez du matériel d'emballage et des instructions pour que vous puissiez lui envoyer le produit directement ou à son centre de service autorisé qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient la propriété d'Epson. Si, pour quelque raison que ce soit pendant la durée de la présente entente, il n'est pas possible de réparer le produit et qu'Epson ne vend plus d'appareils du même modèle, Epson le remplacera par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. La responsabilité d'Epson pour le remplacement du produit couvert par la présente garantie ne peut dépasser le prix de vente d'origine du produit couvert. Les produits et pièces de remplacement sont couverts pour la période de garantie restante du produit couvert par la présente garantie limitée.

C. Ce que la présente garantie ne couvre pas :

1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, un logiciel ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson, par exemple les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur, ou tout entretien visant l'un ou l'autre de ces éléments.
3. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
4. Les dommages causés par une utilisation continue et excessive comme l'utilisation régulière du projecteur pendant plus de 18 heures dans une période de 24 heures.
5. Les dommages causés par un entretien inadéquat du produit (voir le *Guide de l'utilisateur* à ce sujet).
6. L'entretien lorsque le produit est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
7. L'entretien lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.
8. Les consommables comme les filtres ou tous les éléments identifiés comme pouvant être remplacés par l'utilisateur dans la documentation du produit (voir le *Guide de l'utilisateur* à ce sujet).
9. La perte de données.
10. L'installation ou la désinstallation.
11. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson autorisé.
12. Les dommages résultant du fonctionnement ou de l'entreposage de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, à de l'huile, à un taux d'humidité élevé, à de la condensation, à des gaz corrosifs ou à des produits chimiques, à de la poussière, à des vibrations ou à des chocs excessifs.
13. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
14. Toutes les pièces ou tous les produits achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
15. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

La présente garantie est incessible. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Vous devrez assumer les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier. Si une anomalie signalée ne peut être décelée ni reproduite lors de l'entretien, les frais engagés seront à votre charge.

D. DIFFÉRENDS, ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE ET RENONCIATION À EXERCER DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES ARBITRAGES COLLECTIFS :

1. **Différends.** Les dispositions du présent article D s'appliquent à tous les différends entre vous et Epson. Le terme « différend » doit être interprété de manière à donner le sens le plus large autorisé par la loi ou l'équité et inclut les différends, réclamations, controverses ou actions entre vous et Epson en lien avec le présent contrat (notamment quant à la formation de celui-ci, au comportement des parties en vertu de

celui-ci ou à la violation de celui-ci), les logiciels, le matériel Epson, la relation entre les parties et/ou toute autre opération conclue entre vous et Epson ou y ayant trait, qu'ils découlent d'un contrat, d'une garantie, d'une fausse déclaration, d'une fraude, d'un délit, d'un délit intentionnel, d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance, en droit ou en équité. Cependant, un « différend » exclut toute réclamation ou cause d'action pour (a) la contrefaçon ou la dilution d'une marque de commerce (b) la violation d'un brevet (c) la violation du droit d'auteur ou son utilisation abusive ou (d) l'usurpation d'un secret commercial (une « réclamation en matière de propriété intellectuelle »). Vous et Epson reconnaissez également, nonobstant l'article D, qu'un tribunal, et non un arbitre, peut décider si une réclamation ou une cause d'action constitue une réclamation en matière de propriété intellectuelle.

2. **Résolution initiale d'un différend.** Conformément à l'article D, avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous et Epson devez chacun accepter de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant 60 jours. Si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les 60 jours, vous ou Epson pouvez entamer la procédure d'arbitrage conformément au paragraphe D(6). Il faut envoyer les avis à Epson à l'adresse suivante : Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A. Tout avis de différend doit inclure le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie qui l'envoie, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Tout avis vous sera envoyé à votre adresse la plus récente figurant dans les dossiers d'Epson. Pour cette raison, il est important de nous informer de tout changement d'adresse par courriel à l'adresse EALegal@ea.epson.com, ou par la poste à l'adresse indiquée précédemment. Vous et Epson convenez d'agir de bonne foi pour résoudre le différend conformément au paragraphe D(2) avant d'entamer la procédure d'arbitrage.
3. **Arbitrage exécutoire.** Si nous ne parvenons pas à une solution mutuellement convenue dans une période de 60 jours à compter du moment où a commencé le processus informel de résolution du différend conformément au paragraphe D(2) ci-dessus, l'une ou l'autre partie peut entamer la procédure d'arbitrage exécutoire. Vous et Epson acceptez de régler tous les différends par arbitrage exécutoire conformément aux dispositions du présent contrat. **L'ARBITRAGE SIGNIFIE QUE VOUS RENONCEZ À VOTRE DROIT À UN JUGE OU À UN JURY DANS LE CADRE D'UNE POURSUITE JUDICIAIRE ET QUE VOTRE DROIT À LA COMMUNICATION ET VOS MOTIFS D'APPEL SONT PLUS RESTREINTS QUE DEVANT UN TRIBUNAL.** En vertu du présent contrat, l'arbitrage exécutoire sera administré par JAMS, une autorité reconnue à l'échelle nationale en matière d'arbitrage, conformément aux règlements et procédés d'arbitrage simplifiés de JAMS ou à son code de procédure applicable en vigueur pour les conflits liés aux consommateurs, à l'exception de toutes les règles qui autorisent les arbitrages collectifs (pour plus de détails sur la procédure, consultez le paragraphe D(6) ci-dessous). Vous et Epson comprenez et acceptez que (a) la loi Federal Arbitration Act (9 U.S.C. section 1 *et suivantes*) régit l'interprétation et l'application du présent article D, que (b) le présent contrat consigne une opération de commerce entre États et que (c) le présent article D demeurera en vigueur même après la résiliation du présent contrat.
4. **Exception — Cour des petites créances.** Nonobstant l'accord des parties à régler les différends en arbitrage, vous ou nous pouvons intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province, territoire ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
5. **RENONCIATION D'ACTION COLLECTIVE ET D'ARBITRAGE COLLECTIF. VOUS ET EPSON ACCEPTEZ QUE CHAQUE PARTIE PUISSE SOULEVER UN DIFFÉREND À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE OU D'UN ARBITRAGE COLLECTIF.** Si un tribunal ou un arbitre juge que la renonciation à toute action collective énoncée dans le présent paragraphe est nulle ou inexécutoire pour quelque raison que ce soit, ou qu'un arbitrage peut avoir lieu sur une base collective, alors les dispositions sur l'arbitrage établies dans le présent document seront considérées comme nulles et non avenues dans leur totalité et les parties seront considérées comme n'ayant pas accepté d'arbitrer les différends.
6. **Procédure d'arbitrage.** Si vous ou Epson démarrez une procédure d'arbitrage, celui-ci sera régi par les procédures et le règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS ou le règlement applicable de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans le présent contrat, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives (« le règlement de JAMS »), qu'on peut consulter à l'adresse <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Tous les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, qui sera sélectionné conformément aux règlements et procédés d'arbitrage simplifiés de JAMS, et les deux parties doivent avoir une possibilité

raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les conditions de ce contrat. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler tous les différends découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la formation du présent contrat ou y étant liés, y compris toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité du présent contrat est nulle ou annulable. Malgré cette vaste extension des pouvoirs de l'arbitre, un tribunal peut décider de ne se pencher que sur la question limitée visant à déterminer si une réclamation ou une cause d'action relève d'une réclamation en matière de propriété intellectuelle, ce qui est exclu de la définition du terme « différend » dans le paragraphe D(1) ci-dessus. L'arbitre est habilité à accorder toute réparation qui serait offerte dans un tribunal en droit ou en équité. Dans certains cas, les frais d'arbitrage peuvent dépasser les coûts de procédure de litige, et le droit d'obtenir la communication peut être plus limité dans la procédure d'arbitrage que devant les tribunaux. Chaque partie, à ses propres frais, a le droit d'avoir recours à des avocats en relation avec l'arbitrage. La décision de l'arbitre lie les parties et pourra être considérée comme un jugement dans n'importe quel tribunal compétent. Vous pouvez tenir des audiences d'arbitrage par téléphone ou, si vous et nous sommes d'accord, les tenir en ligne, au lieu de les tenir en personne. Les audiences d'arbitrage en personne (ni au téléphone ni en ligne) doivent avoir lieu dans un endroit raisonnablement accessible à partir de votre résidence principale, ou dans le comté d'Orange, en Californie, à votre discrétion.

- a. Introduction de la procédure d'arbitrage. Si vous ou Epson décidez d'aller en arbitrage pour régler un différend, les deux parties consentent à suivre la procédure ci-dessous :
 - i. Rédiger une demande d'arbitrage. La demande doit comprendre une description du différend et la réparation demandée. Vous pouvez trouver un exemple d'une demande d'arbitrage sur le site <http://www.jamsadr.com> (« Demand for Arbitration » [la « demande d'arbitrage »]).
 - ii. Envoyer trois (3) exemplaires de la demande d'arbitrage, ainsi que les droits de dépôt appropriés, à l'adresse : JAMS, 500 North State College Blvd., Suite 600, Orange, CA 92868, U.S.A.
 - iii. Envoyer un (1) exemplaire de la demande d'arbitrage à l'autre partie (à la même adresse que l'avis de différend, ci-dessus au paragraphe D(2)), ou selon ce dont les parties auront convenu.
 - b. Formule de l'audience. Pendant l'arbitrage, la somme de toute offre de règlement ne doit pas être divulguée à l'arbitre avant que celui-ci ne convienne de la somme, s'il y a lieu, à laquelle Epson ou vous avez droit. Le partage ou l'échange de renseignements non confidentiels se rapportant au différend peuvent être autorisés pendant l'arbitrage.
7. **Droit de retrait de 30 jours.** Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation des procédures d'action collective mentionnées à l'article D dans le présent contrat en envoyant une lettre à l'adresse d'Epson indiquée au paragraphe D(2) ci-dessus dans les 30 jours à compter de votre acceptation du présent contrat dans laquelle figurent (i) votre nom (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation des procédures d'action collective indiquées dans le présent article D. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres conditions contenues dans le contrat continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend. Si vous exercez votre droit de retrait de ces dispositions d'arbitrage, celles-ci ne s'appliqueront pas non plus à Epson.
8. **Modifications apportées à l'article D.** Nonobstant toute disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, vous et Epson convenez que si Epson modifie la procédure de règlement des différends et les dispositions de la renonciation à toute action collective dans le présent contrat (sauf en cas de modification de l'adresse d'Epson), Epson obtiendra votre consentement relativement à la modification applicable. Si vous n'acceptez pas de façon expresse la modification applicable, vous convenez d'arbitrer tout différend entre les parties en fonction du libellé du présent article D (ou de résoudre les différends conformément au paragraphe D(7), si vous vous êtes retiré en respectant le délai de rigueur pour ce faire à compter de votre acceptation initiale du présent contrat).
9. **Dissociabilité.** Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article D est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste du présent contrat restera en vigueur. **Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'intenter des actions collectives conformément au paragraphe D(5).** Par conséquent, si le paragraphe D(5) est déclaré inexécutoire, l'article D en entier (et seul l'article D) deviendra nul et non avenu.

E. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES :

LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT CI-DESSUS SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON :

NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie limitée vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou les limitations visant les dommages accidentels ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Lois applicables : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article D en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de l'État, du pays ou de la province où vous résidez.
3. Compétence : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article D, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l'État ou de la province où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté d'Orange, en Californie (États-Unis).

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca (ou www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator si vous habitez aux États-Unis).

Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 1 800 637-7661 ou le (905) 709-3839 (au Canada) ou le (562) 276-4394 (aux États-Unis).

EPSON est une marque déposée de Seiko Epson Corporation.

Epson Connection est une marque de service d'Epson America, Inc.

Avis général : Les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à des fins d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.



414487700